



Projets éducatifs 2024-2026

Rapport présenté au Conseil d'administration

12 avril 2025

Élaboration et validation

- La Loi scolaire de la Colombie-Britannique stipule que chaque école publique doit élaborer un projet éducatif (*School Plan*).
- L'objectif principal des projets éducatifs est de définir les orientations, les priorités et les actions visant à rehausser la réussite scolaire et le développement socio-émotionnel des élèves.
- Étant donné que le CSF a un double mandat, à la fois éducatif et culturel, la composante culturelle est intégrée dans les projets éducatifs.
- En l'absence d'un processus d'élaboration clairement défini et d'un modèle de projet éducatif, la direction générale du CSF, en collaboration avec les services éducatifs, a conçu en 2024 le gabarit du projet éducatif 2024-2026 ainsi que le processus de sa mise en œuvre.
- La structure du gabarit a été conçue sur la base du modèle du Cadre pour enrichir l'apprentissage des élèves, afin de garantir une harmonisation.
- Les comités des partenaires de chaque école ont travaillé à l'élaboration des projets éducatifs 2024-2026, qui suivent un cycle de deux ans.
- Les projets éducatifs des écoles furent présentés lors de la rencontre publique du Conseil d'administration en mai 2024.

Mise en œuvre 2024-2025

- Le processus de mise en œuvre du projet éducatif suit un cycle en étapes, axé sur les orientations et priorités : identification, planification, évaluation et adaptation, ainsi que communication des progrès.
- Depuis 2024, la direction générale et l'équipe des services éducatifs ont formé et soutenu les directions d'école, lors de rencontres de Table de gestion, tant en présentiel qu'en virtuel, ainsi que lors de rencontres individuelles, dans le cadre de la mise en œuvre des projets éducatifs.
- Les directions d'école reçoivent également du soutien et des formations techniques pour pouvoir extraire et analyser les résultats et les données des élèves, indispensables pour établir l'état des lieux et évaluer des projets et initiatives identifiés dans leurs projets éducatifs.



- La direction générale adjointe a rencontré chaque direction d'école en janvier et février 2025 pour discuter et échanger du projet éducatif de leur école.
- Les comités des partenaires des écoles évalueront la progression du projet éducatif à mi-parcours, durant le dernier trimestre de l'année scolaire 2024-2025.

Suivi 2025-2026

- Au cours de l'année 2025-2026, les équipes des écoles poursuivront les étapes d'évaluation et d'ajustement des projets éducatifs.
- L'évaluation et les progrès relatifs aux orientations, priorités et initiatives de chaque projet éducatif seront formellement communiqués à la fin du cycle des projets éducatifs en 2025-2026.
- Les équipes des écoles continueront à bénéficier d'un accompagnement et d'un encadrement des équipes du bureau central tout au long du processus.